Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 68 (1917)

Heft: 9-10

Artikel: Rapport sur la "gestion directe"

Autor: Biolley, H.-E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-785116

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport sur la "Gestion directe".

Par M. H. Biolley, inspecteur des forêts, à Couvet.

Le scepticisme: ce mot définit les sentiments avec lesquels je suis entré à la première séance de votre comité d'action. Je ne comprenais pas son but, n'en voyais pas l'utilité, et croyais même lui voir des dangers: danger d'empiétement sur les compétences de l'Inspection fédérale, danger de concurrence avec le comité de la Société, ou bien, par contre, danger de créer un organe non viable. Eh bien! la prise de contact avec les initiateurs du mouvement n'a pas tardé à me faire constater la clarté de leurs intentions; j'ai vu qu'ils ne voulaient aller sur les brisées de personne; je me suis rendu compte que leur but est excellent, et que, si les movens de le réaliser ne m'apparaissaient, et ne m'apparaissent encore aujourd'hui pas bien nettement, je pouvais leur apporter quand même mon modeste concours sans arrière-pensée et avec toute la force d'une bonne conviction. C'est donc, comme vous le dit notre collègue Hefti, dans une parfaite communauté d'idées et de sentiments que se sont déroulées les délibérations du comité d'action, et que nous nous sommes attachés à la réalisation des postulats de la motion Engler.

Ce fut certainement une imprudence de ma part d'accepter la mission de traiter un chapitre, même restreint, du vaste programme élaboré par lui dans le but d'ouvrir des voies nouvelles à la sylviculture nationale, et d'élargir l'horizon de notre société et de chacun de ses membres. Je ne savais pas à ce moment-là que j'aurais de nouvelles fonctions, des fonctions doubles, ni qu'elles seraient si absorbantes. Elles m'ont empêché de me livrer à un travail approfondi, largement documenté, quelque chose de "gründlich" comme vous l'auriez aimé; je dois vous en faire mes excuses.

Sous le rapport de la "Gründlichkeit", vous êtes d'ailleurs admirablement servis par les rapports de nos collègues Hefti et Tuchschmid; et il n'est pas mauvais que le troisième rapport, que vous n'aurez probablement pas le temps d'entendre tout entier, au lieu de suivre comme les autres les grandes avenues largement éclairées, vous conduise par les sentiers et les sous-bois dans l'intimité de la forêt et l'évoque elle-même. Aussi bien, lorsqu'on parle de "gestion directe", s'agit-il d'une œuvre, d'un travail qui s'accomplit dans l'intimité de la chose.

Veuillez admettre avec moi que la documentation matérielle en faveur de l'excellence du système de la gestion par le technicien, ce qu'on veut appeler la "gestion directe", sans doute par traduction littérale du mot allemand "direkte Bewirtschaftung", a été donnée suffisamment par M. Flury dans son bel ouvrage "La Suisse forestière"; il me semble superflu d'apporter de nouvelles preuves, sinon, peut-être, une récente expérience qui les corrobore. Laissez-moi envisager cette question ici surtout sous l'angle de la notion culturale. Et, au départ, cherchons à définir ce qu'il faut entendre par "gestion directe".

C'est, évidemment, tout d'abord l'affirmation que, dans le traitement de la forêt, la haute-main doit être laissée à l'homme compétent, au technicien forestier. Il semble étrange que nous en soyons encore à devoir formuler une semblable revendication; comme si, dans tous les métiers, arts et professions, on ne se croyait pas tenu de recourir à l'homme compétent. Mais en matière de forêt, il semble au contraire que chacun se sente qualifié pour opérer; c'est probablement parce que les opérations qu'on y fait sont à longue portée et qu'on n'a pas toujours le recul nécessaire pour apercevoir les sottises qu'on y a commises; c'est aussi beaucoup la faute du système de la forêt dite régulière, lequel réduit la fonction du forestier aux métiers manuels de coupeur et de planteur ou de surveillant de ces métiers, et exclut toute technique proprement dite; c'est un peu la faute aussi d'une certaine école de porteurs de l'habit vert, du gant de peau de daim et de la gibecière, qui trouvent bien de leur dignité d'inspecter, mais non de peiner dans les bois; cette race-là, dont on pourra regretter peut-être le rôle décoratif, se fait heureusement rare en Suisse.

C'est ensuite à la "gestion directe" que sera confié aussi le soin d'élaborer l'aménagement, point de vue que je justifierai plus loin.

Comme, en forêt, l'application des règles et principes, la pratique de l'art se combine partout avec les opérations matérielles qui ont leur choc en retour sur la forêt et sur son état, il est nécessaire aussi que le technicien ait encore dans l'organisation et la conduite de l'exploitation sa grande part d'influence.

Le côté économique de la gestion forestière ne doit non plus rester étranger au technicien, car il est un producteur d'utilités et de valeurs; celles-ci sont en dépendance étroite avec la grosseur, la forme et la qualité des bois, lesquelles résultent du mode de traitement. Il est indispensable que le technicien soit constamment informé des résultats bons ou mauvais, des succès et des insuccès de sa gestion, afin de pouvoir la corriger et l'orienter dans le sens du progrès.

Donc, et sans vouloir éliminer le concours d'éléments administratifs dont les conseils et les critiques peuvent aider à éclairer la gestion, et sans vouloir décourager, voulant au contraire cultiver les intérêts qui, dans les milieux profanes, se portent vers la forêt, il convient de revendiquer plus que par le passé, pour le technicien forestier:

- 1° une absolue liberté dans le traitement de la forêt, avec acceptation, de sa part, des responsabilités correspondantes;
- 2º la mission exclusive d'établir l'aménagement ou, tout au moins, d'en tenir la direction;
- 3° une participation effective dans toute l'organisation du service et notamment dans la partie touchant aux exploitations, et dans tout ce qui a trait aux améliorations;
- 4° une collaboration dans toutes les mesures et décisions d'ordre économique (débit des bois, mode de vente, contrôle des frais et recettes, utilisation des produits accessoires, statistique...).

Ce sont ces quatre interventions du technicien qui, dans ma pensée, constituent l'essentiel de la "gestion directe".

Mais, me dira-t-on, ce sont là définitions et affirmations qu'il serait bon d'étayer de considérations pénétrant plus au fond du sujet. Je vais essayer de le faire en cherchant à faire jaillir de la forêt elle-même et à projeter sur notre but la lumière qui doit le rendre évident à tous les yeux.

La forêt m'apparaît comme un vaste triptyque, un tableau à trois parties dont aucune n'a de valeur, ne s'explique et ne se comprend sans les autres; ces trois parties sont:

le sol, l'atmosphère, le peuplement.

Etudions-les rapidement dans leurs relations réciproques.

Le sol, en lui-même n'est rien malgré tous les éléments de fertilité qu'il peut contenir; voyez les immenses espaces désertiques de l'Afrique du Nord où furent autrefois les greniers de l'Italie; il pourra contenir des réserves d'eau qui donneront naissance occasionnellement à des fontaines artésiennes, mais qui sont stériles; voyez la régression de la végétation arborescente et même des pâturages dans nos montagnes.

L'atmosphère en elle-même n'est rien non plus; aucun des gaz qui la composent, ni leur mélange, ne constitue en soi une capacité de production; les phénomènes les plus divers de chaleur, de lumière, d'électricité, peuvent s'y multiplier sans qu'ils sortent de leur inertie fondamentale, sans qu'il en résulte autre chose qu'un trouble extérieur plus ou moins prolongé.

Et le peuplement forestier, à son tour, ne peut se manifester pour soi-même ou s'établir sur le sol seul, ou dans l'atmosphère seule; il se forme et vit de l'un et de l'autre simultanément; il établit entre eux le trait-d'union et les vivifie en en vivant. Les traités de culture des bois me semblent présenter cette lacune, c'est qu'ils parlent beaucoup du sol comme facteur de la fertilité, mais aucunement de l'atmosphère; ils ont cependant une valeur égale; l'atmosphère (et nous voyons ici se continuer, atténués, les phénomènes de l'époque carbonifère) fournit à la forêt au moins $40\,^{\circ}/_{\circ}$ de ses éléments constitutifs par le carbone qu'elle lui cède, sans compter d'autres éléments; remarquons encore que la forêt n'épuise pas le sol qui la porte, mais qu'elle l'enrichit au contraire, évidemment par des apports prélevés sur l'atmosphère.

Mais que surgisse le peuplement forestier qui marie le sol et l'atmosphère, et les voilà vivifiés l'un par l'autre; les arbres puisent l'eau qui gisait inerte dans le sous-sol et la projettent dans l'espace par transpiration et évaporation de leurs organes; l'eau retombe enrichie d'éléments nouveaux qui profitent au sol. Des myriades de points de contact se forment entre eux par l'intermédiaire de l'appareil foliacé des arbres: celui-ci provoque et entretient la circulation de l'eau de l'un à l'autre. Et puis, sur ces myriades de points de contact, il se passe une foule de phénomènes complexes et variés, des échanges et des combinaisons dus au rapprochement des atomes du sol et des atomes de l'atmosphère.

Mais ce n'est pas tout encore, le rôle du peuplement forestier n'est pas encore complètement défini, car il a toutes sortes d'influences directes ou indirectes sur la composition et l'état de l'atmos-

phère qu'il occupe et du sol qu'il couvre. Il constitue une ambiance particulière où les effets de température, de lumière, d'évaporation et de transpiration du sol et des plantes, actions médiates et immédiates des plantes les unes sur les autres, action purement mécanique ou action par influence, activité dans le sol d'une faune microbienne spéciale, symbioses et associations, subissent des modalités infinies et peuvent varier comme à volonté au gré de qui traite la forêt. Cette ambiance particulière, ce milieu ambiant spécial, le milieu spécifiquement sylvicole, est ce qui détermine les manifestations de la vie végétale en forêt; c'est ce qui détermine sa vigueur, sa forme et ses qualités, la fréquence et l'abondance dans la reproduction; c'est ce qui détermine l'énergie et la régularité de la nutrition et qui permet de la proportionner aux besoins croissants de l'arbre qui se développe; c'est ce qui conditionne la réceptivité du sol pour la germination des graines et son aptitude à entretenir la vie de la plante à ses débuts.

Ainsi, saisissant l'aspect d'ensemble du triptyque forestier, ou, si vous voulez, synthétisant la trilogie sylvaine, nous voyons que sol, atmosphère et peuplement sont indissolublement liés quand on les considère au point de vue de la production maximale et soutenue; et, moins le peuplement se trouve constitué de façon à pourvoir à la mise en œuvre des éléments combinés du sol et de l'air à la fois, plus la production doit s'en ressentir.

Le peuplement forestier nous apparaît comme un don *primaire* de la nature, presque au même titre que le sol et l'atmosphère; il semble qu'ils ne peuvent avoir de valeur distincte les uns des autres et qu'ils sont les trois parties intégrantes du "Fonds forestier".

C'est donc par le moyen des variations dans la combinaison de ces trois éléments que se déterminent les modalités de la végétation forestière, ou, pour parler le langage du technicien, que se détermine l'accroissement, et son ampleur, et son allure, et sa qualité.

Le technicien appelé à traiter une forêt doit donc être le spécialiste qui, dans un peuplement, dose la chaleur, la lumière et l'humidité, qui établit et y conserve l'ambiance la plus favorable à l'accroissement, qui commande la quantité et la qualité de la fructification, qui, procédant par sélection et dégagement, modèle la forme des arbres, qui règle leurs rapports de voisinage, qui

prépare le sol, au moins quant à sa constitution physique, à sa structure superficielle, et quant à la formation et à l'utilisation de l'humus; le technicien forestier est celui qui décide de l'épaisseur de la couche de bioxyde de carbone et autres éléments exploités dans l'atmosphère par les organes verts, et de la profondeur de la couche du sol exploitée par l'appareil radiculaire, qui dirige la nutrition la plus abondante sur les sujets les plus intéressants, etc. . . . et enfin le technicien forestier est celui qui est compétent pour analyser et contrôler ce qui se passe dans les arcanes de la forêt et pour y vérifier les effets de ses propres opérations.

Or, il n'y a qu'un moyen dans la pratique (et seulement graduellement, par un travail conscient et soutenu) de réaliser des combinaisons si variées; il n'y a qu'un moyen d'en préparer et d'en tirer l'effet utile le plus grand; ce moyen c'est la *coupe*, ou plutôt encore le *martelage*.

Le martelage est l'opération de culture forestière par excellence; il est à la fois d'ordre technique et d'ordre économique; il résume le traitement. Le marteau ne doit être confié qu'au technicien, au technicien attentif et averti, qui a le sens et la compréhension de la vie du peuplement. Le marteau c'est ce qui, à la fois, réalise et stimule la production.

Il y aurait, à côté du domaine de la production, les vastes domaines de l'exploitation, de l'utilisation technique et commerciale, de l'organisation, de la statistique, du capital et de sa rente; cela nous conduirait trop loin d'y pénétrer, et ce sont, somme toute, aujourd'hui, des domaines secondaires.

Tenons-nous-en à la production en matière seule, qui est ce dont l'importance prime tout en ce moment.

Eh bien, si on veut que tout l'effet utile soit tiré des éléments si variés de la production, si on tient à produire et à produire encore, il faut se pénétrer de l'idée que c'est le technicien forestier seul qui peut être l'instrument de cette production intensifiée.

Mais en lui reconnaissant ces compétences et en lui confiant cette mission, il faut aussi le placer dans des conditions telles qu'il puisse lui vouer tous ses soins, toute son attention, je dirai même toute sa sollicitude.

Pour donner à cette action du forestier une base scientifique et expérimentale solide, pour mettre de la méthode dans l'utilisation de la production, on ne saurait se passer de l'aménagement. Celui-ci a été considéré trop longtemps comme un réglement, et n'a été trop souvent qu'une gêne pour la production; celle-ci doit être développée et non réglementée; elle est une inconnue dont la valeur se dégage au gré du traitement, et qu'on arrive à déterminer non en avant, mais en arrière, car elle est la conséquence du traitement passé, souvent fautif ou lacuneux. Corriger ces insuffisances, pourvoir en avant, préparer un développement, cela ne se peut que si on abandonne les vieilles conceptions sur l'aménagement et si on en vient à le considérer enfin seulement comme un simple moyen d'investigation sur l'état et le devenir de la forêt, comme une enquête toujours ouverte groupant les expériences et les résultats à mesure qu'ils sont acquis, en tirant les conclusions pour l'orientation nouvelle du traitement et de la gestion.

J'ai donc la conviction que l'aménagement lui-même ne peut être élaboré d'une façon réellement adéquate à la situation vraie que par celui qui connaît le plus à fond l'objet à traiter et à organiser, c'est-à-dire par le technicien-traitant lui-même ou au moins sous sa direction immédiate. Mais il est clair encore qu'il ne pourra se vouer à ce travail comme il le doit et comme il le faut, que s'il n'est pas absorbé par d'autres travaux.

La gestion directe implique donc comme corollaire obligé soit la création de nombreux emplois d'administrateurs forestiers de villes, de communes et bourgeoisies ou d'Etats, confiés à des professionnels, soit la diminution de l'étendue des arrondissements, ou, autrement dit, l'augmentation de leur nombre. Cette dernière solution aurait mes préférences, car elle assure mieux l'homogénéité dans l'ensemble de l'administration ainsi que la sauvegarde du principe de l'équité en ne mettant pas dans une situation inférieure les propriétaires de forêts publiques à moyens restreints. Dans les emplois insuffisamment variés, il y a aussi à craindre l'atrophie des agents.

C'est un privilège que d'être un technicien chargé de la gestion complète, d'être appelé à traiter la substance et la vie sylvaines, si intéressantes, si complexes, si variées et pourtant si souples, si malléables. Combien ces fonctions-là sont plus élevées, plus nobles, malgré le travail matériel qui les accompagne, que celles d'agents d'inspection et de contrôle. Je n'ai jamais pu com-

prendre, pour ma part, le point de vue d'un de mes stagiaires trouvant "indigne" de la part d'un "inspecteur" qu'il mette la main au travail.

L'augmentation de la production des forêts suisses est une possibilité dans l'ordre de la nature, une nécessité dans l'ordre économique et un devoir dans l'ordre moral. Il est urgent de prendre les mesures d'organisation propres à en faire une réalité; la plus essentielle c'est d'établir de la façon qu'on voudra un nombre de techniciens suffisant et de leur confier la gestion directe des forêts. Quant aux frais qui pourront en résulter, ils seront couverts immédiatement dix et vingt fois par les profits, et il est naturel que ce soient ceux qui ont les profits qui aient les charges, c'est-à-dire les propriétaires de forêts publiques.

Dans un exposé précédent mon collègue Hefti entrevoyait la probabilité d'une augmentation de la production de la forêt suisse de 1 m³ par hectare et par an. Je crois que pour les forêts traitées objectivement, de beaucoup plus vastes espoirs sont permis. Ma conviction est assise sur l'expérience de tous ceux qui sont en état de faire de la gestion directe et qui la font en conscience. Voyez encore les derniers renseignements publiés par le Journal sur la revision de l'aménagement des forêts de l'Etat de Berne. Je vous donnerai, pour conclure, un fait tiré de mon expérience personnelle et donné par les forêts communales de Boveresse:

Ces forêts, d'une contenance totale de 114,7 hectares, sont comprises entre

les altitudes extrêmes de 800 m et de 1100 m;

leur exposition est au sud-sud-est;

la déclivité est en général forte et va jusqu'à l'escarpement et l'à-pic;

le sol est le plus souvent pierreux et même rocheux; il peut être profond et frais sur de petits espaces.

Le traitement, de l'aveu même de la commune, fut barbare aux époques qui ont précédé la loi forestière de 1869: surexploitation, vaine pâture, exploitation en toute saison et par l'adjudicataire, absence de chemins, dévalage à bois lancé, absence de toute opération d'amélioration, telles sont les conditions dans lesquelles la forêt se trouvait, il y a 50 ans à peine; les chiffres que je vais vous indiquer nous font assister à une véritable résurrec-

tion. Ces forêts, depuis l'entrée en vigueur de l'aménagement en 1892, sont soumises au traitement par le jardinage guidé par la Méthode du Contrôle; les indications qui suivent sont en unités du tarif d'aménagement:

	Avant l'aména-	Sous le régime de l'aménagement Inventaires	
	gement	I en 1892	II en 1916
Matériel inventorié	. ?	26.765	30.639
" par hectare	. ?	234	268
Composition centésimale Petits bois	?	39,4	27,2
Moyens "	?	46,7	48,2
Gros "	?	13,9	24,6
Cube de l'arbre moyen	. ?	0,795	0,989
Accroissement du matériel initial	?	6,16	8,15
" total	. ?	9,65	10,25
	en 1891		
Possibilité par hectare	2,77	4,54	7,26

De 1892 à 1916, le cube des Gros passe de 3733 à 7543 sv. Depuis l'aménagement, les coupes ont toujours dépassé la possibilité — et ont atteint en 1916 un volume réel et tous produits compris de 8,07 m³ par ha et par an, tandis qu'elles étaient encore en 1891 de 3,75 m³; les exploitations ont donc pu augmenter de 4,32 m³ par ha et par an dans l'espace de 25 ans, sans qu'on ait pour cela négligé d'enrichir la forêt, d'améliorer son matériel et les conditions de son accroissement, en même temps que ses perspectives d'avenir. Dans combien de centaines ou même de milliers de communes de notre Suisse ces choses ne sont-elles pas possibles?

Je termine, mes chers collègues, en ajoutant encore un mot à l'adresse de nous-mêmes, et c'est celui-ci: tout ce mouvement ne nous conduira à rien si nous n'apportons de notre côté une connaissance toujours plus profonde de la nature résultant à la fois de l'étude et de relations toujours plus intimes avec la forêt, une conscience claire de nos devoirs, un dévouement inlassable dans l'accomplissement de nos fonctions, un enthousiasme toujours jeune pour notre noble vocation.

H.-E. Biolley.